



Soupçon fraude aide juridictionnelle

Par **Romain29**, le **12/01/2022 à 18:58**

BonjourrrrrnMon ex conjointe me réclame aujourd'hui une pension alimentaire excessive pour notre fils (garde alternée).rrrrnElle se fait passer pour pauvre car elle a de faibles revenus (et ne travaille en plus qu'à 80%) mais un compte d'épargne très bien rempli (largement au dessus des barèmes pour recevoir une aide juridictionnelle). rrrnDepuis des mois, elle refuse tout dialogue et a refusé à deux reprises de participer à une médiation familiale. Elle a fait une demande auprès du JAF pour obtenir une pension alimentaire largement au dessus des barèmes qu'on peut trouver sur le site du ministère de la justice. Facile de refuser des médiations quand on fait de fausses déclarations pour obtenir un avocat gratuit ...rrrrnJe n'ai aucun problème à lui verser une pension, mais aligné avec les barèmes peu importe qu'elle travaille à 80% ...rrrrn rrrnDeux questions :rrrrn- est-il possible de demander à vérifier sa demande d'aide juridictionnelle ?rrn- le fait qu'elle soit à 80% va t-il compter dans la pension alimentaire qui lui sera versée ?rrrrn rrrnMerci d'avancernrrnRomain